



Coaching Association of Canada  
Association canadienne des entraîneurs

2451, promenade Riverside  
Ottawa (Ontario)  
K1H 7X7

613.235.5000  
Télécopieur : 613.235.9500

2451 Riverside Drive  
Ottawa, Ontario  
K1H 7X7

613.235.5000  
Fax: 613.235.9500

**DEMANDE DE PROPOSITIONS : Exploration technique – Casier et services de TI de l’ACE**

<b>DEMANDE DE PROPOSITIONS</b>	Base de données du Casier : évaluation technique des TI et analyse des lacunes (phase 1); architecture et planification du Casier et rédaction de l’arrêté de projet technique pour la refonte de la base de données du Casier (phase 2)
<b>PROJET</b>	<p><b>Objectifs de la phase 1</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. <i>Développer une compréhension approfondie du système</i></li><li>2. <i>Évaluer l’infrastructure des TI</i></li><li>3. <i>Évaluer les fonctionnalités des API</i></li><li>4. <i>Analyser les lacunes</i></li><li>5. <i>Solliciter la participation des intervenants (à l’interne)</i></li><li>6. <i>Évaluer l’expérience utilisateur (UX) et l’interface utilisateur (UI)</i></li><li>7. <i>Produire des documents et rapports</i></li></ol> <p><b>Objectifs de la phase 2</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>8. <i>Développer une compréhension approfondie de l’architecture du Casier</i></li><li>9. <i>Relever et analyser les lacunes, puis prévoir une solution</i></li><li>10. <i>Évaluer l’entente de service par mandat et relever des occasions et risques pour combler les lacunes et livrer des recommandations</i></li><li>11. <i>Agir à la lumière de l’évaluation de l’expérience utilisateur (UX) et de l’interface utilisateur (UI)</i></li><li>12. <i>Solliciter la participation des intervenants (à l’externe)</i></li><li>13. <i>Créer un plan et un arrêté de projet en vue de futurs projets</i></li><li>14. <i>Produire des documents et rapports et contribuer à la réalisation de l’application Anex-3</i></li></ol>

<b>DATES D'ÉCHÉANCE DU PROJET</b>	Conclusion de la phase 1 au plus tard le 15 mai 2024 Conclusion de la phase 2 au plus tard le 15 juillet 2024 Facturation finale au plus tard le 31 juillet 2024
<b>DATE LIMITE POUR SOUMETTRE UNE PROPOSITION</b>	16 avril 2024, 20 h (HAE)

## **INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES AGENCES**

Les objectifs des phases 1 et 2 du projet sont structurés de façon à améliorer systématiquement les capacités du système, à solliciter la participation des intervenants et à assurer la planification rigoureuse et la création de documents aux fins d'améliorations futures.

La phase 1 consiste principalement à développer une compréhension approfondie du système actuel et de son infrastructure de TI, à évaluer les fonctionnalités d'API existantes et à relever les lacunes entre les capacités actuelles du système et les résultats souhaités. Lors de la phase 1, il sera essentiel d'approcher les intervenants à l'interne afin d'obtenir des idées et commentaires qui compléteront l'évaluation de l'expérience utilisateur (UX) et de l'interface utilisateur (UI). Cette phase se termine par la création de documents et rapports exhaustifs répertoriant les évaluations et conclusions.

La phase 2 s'appuie sur les connaissances fondamentales et les évaluations menées à la phase 1 et porte surtout sur la compréhension approfondie de l'architecture du Casier. Elle vise à expliquer et analyser les lacunes relevées à la phase 1 et à élaborer des plans pour les combler. Elle comprend également une évaluation rigoureuse des ententes de service afin de cibler les occasions ou les risques et d'agir à la lumière des évaluations de l'UX et de l'UI pour améliorer l'interaction des utilisateurs avec le système. Lors de la phase 2, il deviendra prioritaire d'approcher les intervenants à l'externe pour obtenir du soutien et des commentaires pour le projet à plus grande échelle. Cette phase se termine par la création d'un plan et d'un arrêté de projet détaillés en vue de futurs projets, en plus de documents et de rapports exhaustifs, qui serviront de base à la réalisation de l'application Anex-3.

Ces deux phases garantissent une approche globale de l'amélioration du système, de la compréhension et l'évaluation à la planification et la réalisation, en misant sur la participation des intervenants et sur l'expérience utilisateur.

Date limite pour soumettre une proposition : Mardi 16 avril 2024, 20 h (HAE)

Veillez transmettre votre proposition à :

Sudeshna Nambiar, chef des opérations  
Association canadienne des entraîneurs  
A/S du Centre RA, Maison du sport, 2451, promenade Riverside  
Ottawa (Ontario) K1H 7X7  
[snambiar@coach.ca](mailto:snambiar@coach.ca)

## **CONTEXTE**

L'Association canadienne des entraîneurs (ACE) et le Casier créent une synergie dynamique en coaching sportif et en développement des athlètes au Canada. Le Casier, une plateforme en ligne novatrice conçue par l'ACE, est un portail où les entraîneurs de tout le pays peuvent accéder à une panoplie de ressources, d'outils et de documents éducatifs. Ce projet stratégique témoigne de l'engagement de l'ACE pour l'exploitation des technologies en vue d'améliorer la profession d'entraîneur et, dans un cadre élargi, d'enrichir l'expérience sportive des athlètes à tous les niveaux de sport.

Le Casier est conçu pour répondre aux besoins multidimensionnels des entraîneurs et offre diverses fonctionnalités telles que le suivi du perfectionnement professionnel, la gestion des certifications et l'accès à du contenu de formation adapté. Cette plateforme favorise une interaction fluide entre les entraîneurs et la grande communauté du coaching en permettant l'échange de pratiques exemplaires, de stratégies et de perspectives. Grâce au Casier, l'ACE peut veiller à ce que tous les entraîneurs, peu importe leur sport ou leur degré d'expertise, aient accès aux ressources dont ils ont besoin pour favoriser le perfectionnement des athlètes, l'adoption de pratiques de coaching éthiques et le maintien d'un milieu sportif positif.

L'un des principaux aspects du Casier est le rôle important qu'il joue dans le processus de certification et d'accréditation des entraîneurs. En effet, le Casier est l'endroit où est officiellement consigné le statut du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) au Canada, ce qui en fait un outil indispensable permettant aux entraîneurs de vérifier leurs certifications et aux organismes de confirmer les qualifications de leur personnel entraîneur. De plus, le Casier fournit un accès à des recherches de pointe ainsi qu'à des webinaires et des ateliers couvrant différents sujets, des habiletés techniques à la sensibilisation à la santé mentale dans le sport. Le Casier est bien plus qu'un simple répertoire d'information pour les entraîneurs :

Il incarne la vision de l'ACE de fournir aux entraîneurs les connaissances, les habiletés et le soutien dont ils ont besoin pour exceller dans leur profession. Il représente un pas important vers la professionnalisation du secteur du coaching tout en veillant à ce que les athlètes du Canada puissent bénéficier d'un coaching éthique, éclairé et de grande qualité. Grâce au Casier, l'ACE ne fait pas qu'éduquer des entraîneurs : elle améliore l'essence même de la culture sportive canadienne pour les générations à venir.

## **DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet est conçu d'après une approche globale en deux phases visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité des systèmes actuels de l'ACE, en s'attardant surtout à l'intégration et à l'optimisation du Casier. Par l'entremise de cette méthode rigoureuse par étapes, l'ACE souhaite comprendre et améliorer son infrastructure de TI et s'assurer que ses intervenants internes et externes participent activement au processus pour favoriser une conception du Casier axée sur l'utilisateur. Chaque phase du projet s'accompagne d'une justification et d'objectifs précis, décrits ci-dessous.

### **Objectifs de la phase 1**

#### **1. Développer une compréhension approfondie du système**

**Justification :** La première étape consiste à comprendre parfaitement l'architecture et les fonctionnalités du système actuel. Ces connaissances fondamentales sont essentielles pour cibler les points à améliorer et les points d'intégration potentiels avec le Casier.

#### **2. Évaluer l'infrastructure des TI**

**Justification :** En évaluant l'infrastructure de TI existante, l'ACE peut déterminer les capacités, limites et options d'évolutivité actuelles du système. Ces données sont essentielles pour vérifier que l'infrastructure peut soutenir les améliorations et intégrations prévues.

### 3. Évaluer les fonctionnalités des API

**Justification :** Les API jouent un rôle important dans l'intégration de multiples systèmes et services. En évaluant les fonctionnalités des API existantes, l'ACE peut mieux comprendre comment les différents systèmes communiquent entre eux et comment ces interactions peuvent être améliorées.

### 4. Analyser les lacunes

**Justification :** En analysant les lacunes entre les fonctionnalités actuelles du système et celles qu'elle souhaite intégrer, l'ACE peut cibler des aspects déterminés qui nécessitent une attention particulière. Cette procédure permet de mieux prioriser les mesures subséquentes.

### 5. Solliciter la participation des intervenants (à l'interne)

**Justification :** En sollicitant dès le départ l'avis des intervenants internes, l'ACE s'assure que le projet respecte les grands objectifs organisationnels et tire profit des perspectives à l'interne. Cette approche encourage les intervenants à s'investir dans le projet et permet de mieux cibler les attentes et besoins des utilisateurs.

### 6. Évaluer l'expérience utilisateur (UX) et l'interface utilisateur (UI)

**Justification :** L'évaluation de l'UX et l'UI actuelles permet de comprendre comment les utilisateurs interagissent avec le système. L'amélioration de ces aspects permet de rendre le système intuitif, accessible et efficace pour tous les utilisateurs.

### 7. Produire des documents et rapports

**Justification :** La rédaction de documents et de rapports exhaustifs sur les conclusions tirées de la phase 1 est essentielle pour maintenir la transparence et mieux guider les stratégies employées dans la phase 2. Cette étape garantit que tous les intervenants sont sur la même longueur d'onde et que l'évolution du projet est clairement consignée.

## Objectifs de la phase 2

### 8. Développer une compréhension approfondie de l'architecture du Casier

**Justification :** Fondée sur la connaissance approfondie du système obtenue à la phase 1, cette étape consiste à décortiquer encore plus l'architecture du Casier. Il est crucial de connaître parfaitement le système afin de détecter les points d'intégration et les possibilités d'optimisation.

### 9. Relever et analyser les lacunes, puis prévoir une solution

**Justification :** Après la parfaite compréhension de l'architecture du Casier, la priorité est de cibler des lacunes précises, d'analyser leurs implications et de prévoir des solutions réalisables. Cette méthode ciblée permet une attribution efficace des ressources.

### 10. Évaluer l'entente de service par mandat

**Justification :** L'évaluation des ententes de service sous l'angle des mandats organisationnels permet à l'ACE de relever les occasions et risques liés à la

conformité, à la qualité des services et aux partenariats. Elle peut ainsi s'assurer que le projet respecte en tout temps les normes juridiques et opérationnelles.

**11. Agir à la lumière de l'évaluation de l'expérience utilisateur (UX) et de l'interface utilisateur (UI)**

**Justification :** Cette étape consiste à revérifier les évaluations de l'UX et de l'UI selon une stratégie plus ciblée, à la lumière des conclusions tirées à la phase 1. L'objectif est de perfectionner l'interface et l'expérience utilisateur en s'appuyant sur une analyse et des commentaires détaillés.

**12. Solliciter la participation des intervenants (à l'externe)**

**Justification :** La sollicitation de l'avis d'intervenants externes (y compris les utilisateurs et partenaires) permet d'obtenir des points de vue pertinents pour affiner davantage la direction du projet et veiller à ce que le système réponde aux besoins d'un public élargi.

**13. Créer le plan et l'arrêté de projet en vue de futurs projets**

**Justification :** Après la collecte de données, la prochaine étape consiste à rédiger un plan et un arrêté de projet exhaustifs en vue de projets futurs. Ces documents, qui serviront de feuille de route pour la mise en œuvre, doivent présenter la portée, les objectifs et l'échéancier du projet ainsi que les ressources nécessaires pour le mener à bien.

**14. Produire des documents et rapports et contribuer à la réalisation de l'application Anex-3**

**Justification :** La dernière étape consiste à consigner les résultats de la phase 2, y compris le plan en vue de futurs projets. La réalisation de l'application Anex-3 exige la création de rapports détaillés pouvant justifier le financement et les approbations réglementaires. Ces rapports garantissent la responsabilité et appuient les prochaines phases du projet.

La stratégie structurée en deux phases permet à l'ACE d'évaluer et d'améliorer systématiquement le Casier et les systèmes connexes. En misant sur l'analyse approfondie et de haute qualité de l'architecture du système, sur la participation des intervenants et sur l'expérience utilisateur, le projet vise l'amélioration considérable des fonctionnalités, de la satisfaction des utilisateurs et de l'efficacité opérationnelle.

**Budget**

- Montants (\$) facturables sur 12 semaines :
  - Phase 1 (15 mai 2024) : 25 000 \$ (y compris la TVH)
  - Phase 2 (15 juillet 2024) : 75 000 \$ (y compris la TVH)

**OBJECTIFS**

**Objectifs de la phase 1 : Connaissances fondamentales et évaluation**

- Développer une compréhension approfondie du système : Acquérir une vue d'ensemble exhaustive de l'architecture actuelle du système, y compris ses composantes, fonctionnalités et interactions. Ces connaissances guideront les évaluations et stratégies subséquentes.
- Évaluer l'infrastructure des TI : Évaluer la capacité, le rendement, la sécurité et l'évolutivité de l'infrastructure des TI actuelle en relevant les forces, les points à

améliorer et les possibilités d'avancement technologique en vue d'appuyer les besoins futurs du système.

- Évaluer les fonctionnalités des API : Étudier méticuleusement les interfaces de programmation d'application (API) pour en comprendre les capacités et limites et déterminer comment elles favorisent l'échange de données et les intégrations entre différents systèmes, dans le but de cibler les aspects à améliorer dans la connectivité et les fonctionnalités du système.
- Analyser les lacunes : Relever systématiquement les écarts entre les capacités actuelles du système et les résultats souhaités. Cette analyse sert principalement à détecter les failles relatives aux fonctionnalités, au rendement et à l'expérience utilisateur afin de pouvoir hiérarchiser les prochains développements.
- Solliciter la participation des intervenants (à l'interne) : Faire participer activement les intervenants internes, dont les gestionnaires, les équipes techniques et les utilisateurs finaux, au processus d'évaluation afin d'obtenir des points de vue variés et de connaître les exigences et attentes pour pouvoir aligner le projet avec les objectifs organisationnels et les besoins des utilisateurs.
- Évaluer l'expérience utilisateur (UX) et l'interface utilisateur (UI) : Analyser méticuleusement l'interface utilisateur actuelle du système et l'expérience utilisateur globale, notamment par les éléments suivants : tests utilisateurs, conception d'interface, navigation, accessibilité et efficacité. Cette analyse vise à déterminer les aspects à améliorer pour mieux répondre aux attentes des utilisateurs.
- Produire des documents et rapports : Compiler et consigner les résultats, analyses et recommandations découlant des évaluations de la phase 1. Ces rapports exhaustifs procurent une fondation solide sur laquelle appuyer les phases de planification et de réalisation subséquentes, ce qui favorise la transparence et la compréhension commune du projet chez tous les intervenants.

## **Objectifs de la phase 2 : Planification et réalisation**

- Développer une compréhension approfondie de l'architecture du Casier : Étudier en profondeur l'architecture particulière du Casier, y compris ses modules, interfaces, flux de données et intégrations de tiers. Ces connaissances sont essentielles pour cibler les possibilités d'optimisation et d'intégration.
- Relever et analyser les lacunes, puis prévoir une solution : Fondé sur l'analyse des lacunes de la phase 1, cet objectif vise une exploration approfondie des lacunes relevées, particulièrement en ce qui concerne l'architecture du Casier. Il consiste à analyser la cause fondamentale de ces lacunes et à planifier des solutions stratégiques et réalisables.
- Évaluer l'entente de service par mandat : Évaluer les ententes de service actuelles sous l'angle des mandats et exigences organisationnels en déterminant les possibilités de renégociations, en harmonisant le projet avec les objectifs stratégiques et en ciblant de manière proactive les risques afin de les atténuer.

- Agir à la lumière de l'évaluation de l'expérience utilisateur (UX) et de l'interface utilisateur (UI) : Perfectionner les stratégies d'UX et d'UI à la lumière des évaluations et constats de la phase 1, notamment par la conception et la mise en place d'améliorations ciblées pour améliorer l'interface et l'expérience utilisateur globale d'après les pratiques exemplaires et les commentaires des utilisateurs.
- Solliciter la participation des intervenants (à l'externe) : Élargir le processus d'approche aux intervenants externes, dont les partenaires, clients et fournisseurs de services tiers, afin de recueillir leur point de vue extérieur, de valider des hypothèses et de confirmer leur soutien et leur compréhension par rapport au projet.
- Créer le plan et l'arrêté de projet en vue de futurs projets : Élaborer un plan et un arrêté de projet détaillés pour les étapes subséquentes d'amélioration et d'intégration du système. Ces documents, qui serviront de feuille de route pour l'exécution et la gouvernance du projet, présentent les objectifs, stratégies et échéanciers du projet ainsi que l'attribution des ressources et des responsabilités.
- Produire des documents et rapports et contribuer à la réalisation de l'application Anex-3 : Créer des documents et rapports exhaustifs sur les résultats de la phase 2, y compris le plan en vue de futurs projets. Cet objectif vise aussi à appuyer la réalisation de l'application Anex-3 et à vérifier que toutes les informations et justifications nécessaires sont présentées de façon exacte et efficace aux fins d'approbation des processus de financement.

Les objectifs détaillés des phases 1 et 2 articulent une approche stratégique et systématique pour l'évaluation du système, la participation des intervenants et la planification. Le projet vise à grandement améliorer l'architecture et l'expérience utilisateur du Casier par l'entremise de ces objectifs en veillant à satisfaire et dépasser les besoins actuels et futurs.

## ÉCHÉANCIER DU PROJET

Diffusion de la DP :	au plus tard le 9 avril 2024
Présentations et discussions approfondies avec les agences :	au plus tard le 15 avril 2024
Fin de la période de soumission des propositions :	16 avril 2024, 20 h (HAE)
Sélection de l'agence :	au plus tard le 22 avril 2024
Toute la facturation pour la phase 1 (20 avril au 15 mai) :	au plus tard le 15 mai 2024
Toute la facturation pour 2023-2024 (20 mai au 31 août) :	au plus tard le 31 Août 2024

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE PROJET

### Phase 1 : Connaissances fondamentales et évaluation

#### Cadre du projet :

- Cette première étape ne comprend aucune modification directe à la base de données du Casier, mais se concentre plutôt sur l'évaluation et la planification.
- L'accès à l'API et aux composantes techniques plus pointues est donné à la discrétion du client.

#### Hypothèses :

- La coopération des intervenants et l'accès aux données et composantes du système nécessaires sont assurés.
- Tous les accès nécessaires pour les évaluations seront accordés au plus tard la troisième journée du contrat.

**Contraintes :**

- Le projet est restreint par l'échéancier de 2 à 3 mois et l'estimation initiale du budget.
- Le projet dépend des disponibilités et de la coopération des intervenants relativement aux réunions et commentaires.

**Critères d'approbation :**

- Remise de tous les documents et rapports demandés.
- Analyse exhaustive de la participation et des commentaires des intervenants.
- Évaluation technique et évaluation de la sécurité approfondies avec recommandations réalisables.
- Stratégie claire de communication et de sollicitation de la collaboration des intervenants du projet.

**Intervenants du projet :**

- Cadres supérieurs de l'ACE
- Utilisateurs internes de la base de données du Casier (SEP)
- Équipes de TI et de développement
- Consultants externes (IntelliSyn)
- 

**Phase 2 : Planification stratégique et expansion**

**Cadre du projet :**

- Aucune modification directe n'est apportée à la structure ou au contenu de la base de données du Casier. Cette phase se concentre sur l'analyse approfondie et la planification stratégique.
- L'accès aux composantes techniques plus pointues, y compris l'accès à l'API, devra être explicitement fourni par le client afin de permettre des évaluations détaillées et des recommandations pour l'avenir.

**Hypothèses :**

- Il est attendu que les intervenants collaborent activement et puissent accéder aux données et composantes du système de façon constante tout au long du projet.
- Il est également attendu que les permissions et accès nécessaires pour les évaluations approfondies soient acquis avant la troisième journée depuis le début du projet.

**Contraintes :**

- L'échéancier du projet est restreint à une période de 2 à 3 mois après l'estimation initiale du budget, ce qui donne une fenêtre étroite pour terminer le projet.
- Le rythme et la progression du projet dépendent des disponibilités des intervenants et de leur volonté à participer aux discussions, à fournir des commentaires et à assister aux réunions importantes.

**Critères d'approbation :**

- Remise ponctuelle de tous les rapports et documents de soutien précisés dans le contrat en fonction de l'échéancier du projet.
- Sollicitation élargie de la participation des intervenants et analyse approfondie de leurs commentaires pour étayer les résultats du projet.
- Réalisation d'évaluations rigoureuses de la sécurité et de l'aspect technique qui donneront lieu à des recommandations viables pouvant être mises en œuvre dans les phases subséquentes.
- Mise en place de canaux de communication transparents et efficaces et de stratégies collaboratives adoptées par tous les participants du projet.

### **Intervenants du projet :**

- Cadres supérieurs de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE)
- Utilisateurs de la base de données du Casier, c'est-à-dire les entraîneurs et les organismes nationaux de sport (ONS)
- Équipes internes de technologies de l'information (TI) et de développement, qui joueront un rôle crucial dans l'évaluation technique et les étapes subséquentes de mise en œuvre
- Consultants externes d'IntelliSyn, qui seront chargés de fournir des perspectives spécialisées et d'apporter une expertise technique au projet

## **ÉVALUATION DE LA PROPOSITION**

Toutes les propositions sont évaluées et celles qui répondent le mieux aux objectifs seront retenues pour être présentées à une réunion ultérieure. Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

Dans le cadre du projet de modernisation de la base de données du Casier pour l'Association canadienne des entraîneurs (ACE), axé sur une compréhension approfondie du système, sur la participation des intervenants et sur l'expérience utilisateur sans accès dorsal (*back-end*), les critères de la proposition des fournisseurs doivent être assez complets pour permettre à l'ACE de choisir le fournisseur idéal. Voici les exigences à prendre en compte :

### **1. Profil et expérience de l'agence :**

- Années d'activité et de stabilité du fournisseur
- Expérience pertinente avec des projets de modernisation de bases de données, particulièrement dans les secteurs du sport ou des organismes à but non lucratif
- Études de cas ou bons coups qui démontrent la capacité du fournisseur à accomplir des projets semblables

### **2. Compréhension de la portée du projet :**

- Compréhension claire des objectifs du projet, particulièrement en ce qui touche le système, l'évaluation de l'UX et l'UI et l'infrastructure de TI sans accès dorsal (*back-end*)
- Capacité manifeste à travailler dans la limite de contraintes (p. ex., sans accès dorsal) lors d'évaluations approfondies

### **3. Méthodologie et stratégie :**

- Stratégie détaillée pour développer une compréhension approfondie du système et mener une analyse des lacunes sans accès dorsal (*back-end*)
- Stratégie d'approche des intervenants en vue de recueillir des commentaires exhaustifs
- Stratégie pour mener une évaluation de l'infrastructure de TI et des fonctionnalités des API en utilisant seulement un accès de niveau utilisateur

### **4. Expertise en UX et UI :**

- Expérience éprouvée en évaluations de l'UX et de l'UI, avec portfolio de projets antérieurs à l'appui
- Méthodologie pour évaluer les interfaces et expériences utilisateur et recommander des améliorations
- Stratégie pour vérifier que la conception du système respecte les normes d'utilisabilité et les attentes des intervenants

### **5. Évaluation des API et de l'infrastructure des TI :**

- Expérience en évaluation d'infrastructure de TI et des fonctionnalités d'API sans accès dorsal (*back-end*) direct
- Compréhension des normes et pratiques exemplaires modernes sur les infrastructures de TI pour des systèmes sécuritaires, efficaces et évolutifs

- Expertise en évaluation des fonctionnalités, de la sécurité et des capacités d'intégration d'API, même avec un accès limité

**6. Gestion de projet et composition de l'équipe :**

- Méthodologie de gestion de projet et plan de communications proposés
- Composition de l'équipe de projet, y compris l'expertise et les rôles de chaque membre participant expressément à l'évaluation de l'UX et l'UI, de l'infrastructure des TI et de l'API
- Disponibilité des ressources pour respecter l'échéancier du projet

**7. Proposition de tarifs :**

- Phase 1 : Coût en dessous de 25 000 \$ CA incluant les taxes
- Phase 2 : Coût en dessous de 75 000 \$ CA incluant les taxes

**8. Échéancier et livrables :**

- Les deux phases doivent être terminées au plus tard le 15 juillet 2024 (voir échéancier détaillé fourni plus tôt).

**9. Protection des renseignements personnels et sécurité des données :**

- Protocoles et mesures pour assurer la sécurité des données et la protection des renseignements personnels pendant les évaluations
- Conformité aux normes et règlements pertinents sur la protection des données

**10. Références et témoignages de clients :**

- Références de clients pour qui le fournisseur a réalisé des projets semblables
- Témoignages évoquant la fiabilité, le professionnalisme et le travail de qualité du fournisseur

**11. Innovation et valeur ajoutée :**

- Proposition de technologies et solutions novatrices pour améliorer les fonctionnalités et l'expérience utilisateur de la base de données du Casier
- Valeur ajoutée offerte par le fournisseur qui dépasse la portée de base du projet, par exemple des perspectives supplémentaires ou une évolutivité future

**COORDONNÉES DE LA PERSONNE-RESSOURCE DE L'ACE**

Projet :	Exploration technique – Casier et services de TI de l'ACE
Client :	Association canadienne des entraîneurs
Personne-ressource :	Sudeshna Nambiar Chef des opérations Association canadienne des entraîneurs
Adresse postale :	A/S de la Maison du sport, Centre RA, 2451, promenade Riverside, Ottawa (Ontario) K1H 7X7
Téléphone :	613 235-5000, poste 2365
Adresse courriel :	<a href="mailto:snambiar@coach.ca">snambiar@coach.ca</a>
Site Web :	<a href="http://www.coach.ca/fr">www.coach.ca/fr</a>